

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2024-2025

1. Intitulé du module : Performances occupationnelles et mobilité en contexte

Code : S.ER.SO.1206.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 7

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais (lectures, vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

L'acquisition des compétences visées par ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour l'ensemble des cours pratiques (voir point 7) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1103 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'expert-e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert-e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient-es/client-es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient-es/client-es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient-es/client-es de réaliser les occupations souhaitées.

B. Rôle de Communicateur-trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient-es/client-es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

B2. Permettre aux patient-es/client-es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient-es/client-es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur-trice :

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur-trice de la santé :

E1. Soutenir les patient-es/client-es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant-e et de formateur-trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre la mobilité et les déplacements des personnes en fonction de leurs occupations, et ce dans différents environnements et contextes tout en prenant en compte les aspects de durabilité.
- Appliquer les concepts de la biomécanique à l'analyse de la marche, des postures et des mouvements de la vie quotidienne.
- Connaître les principales structures anatomiques du système locomoteur au niveau du rachis et des membres inférieurs nécessaires à la compréhension du mouvement.
- Connaître les principales atteintes physiques qui affectent le corps et leurs conséquences sur la performance occupationnelle et la participation sociale.
- Identifier les différents contextes d'intervention des ergothérapeutes en santé physique et adapter les interventions aux besoins de mobilité et de déplacement des client-e-s.
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention en ergothérapie en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques ainsi que les différents facteurs influençant la situation, et ce pour favoriser la performance occupationnelle.
- Maîtriser la connaissance, le fonctionnement et l'adaptation de différentes aides techniques favorisant la mobilité des personnes, leur participation sociale, et ce dans un contexte durable.
- Expérimenter et analyser des interventions de maintien, d'adaptation et de prévention adaptées à des situations vécues par des personnes qui présentent différentes déficiences.
- Adopter une communication efficiente et professionnelle lors de situations d'intervention variées en ergothérapie.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Prérequis à la mobilité (2 ECTS) – 30 périodes

Contenus :

- Concept de mobilité, déplacement, participation sociale
- Cadres de référence : biomécanique, OTPF

- Anatomie : généralités, tronc et membres inférieurs
- Biomécanique et analyse posturale
- Physiologie du système tégumentaire
- Physiopathologie : maladies rhumatismales, ostéoarticulaires et chroniques en santé physique
- Théorie de mobilisation des personnes
- Concepts d'équilibre et de marche

Unité 2 – Les interventions en ergothérapie en lien avec la mobilité (4 ECTS) – 48 périodes

Contenus :

- Intervention auprès des client·es alité·es : intervention en soins intensifs, techniques de positionnement en lien avec les escarres, techniques de mobilisation des client·es au lit
- Intervention auprès des client·es se déplaçant en fauteuil roulant (FR) : processus d'attribution des FR et d'évaluation de la performance en FR, techniques de mobilisation des client·es au FR, réglages, positionnement et accessoires, lien avec partenaires (FSCMA)
- Intervention auprès des client·es se déplaçant en marchant : évaluation marche et équilibre, techniques d'accompagnement, aides techniques, intervention en situation d'urgence et relevé de sol

Unité 3 – Mobilité en contexte (1 ECTS) – 12 périodes

Contenus :

- Analyse d'interventions et de pratiques en ergothérapie dans des contextes d'accompagnement à la mobilité
- Simulation

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Fiche technique | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation. Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 : en groupe, remise d'une fiche technique de physiopathologie selon le modèle fourni (1/2 de la note de l'unité) et présentation orale en cours de semestre (1/2 de la note de l'unité). En cas d'absence d'un·e étudiant·e aux tutorats ou lors de l'évaluation orale, un 0 est attribué à la partie manquante. La note obtenue à l'UE1 compte pour 2/7 de la note du module.

Unités 2 et 3 : individuellement, examen oral avec démonstration pratique en semaine 27. La note obtenue compte pour 5/7 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Le présent module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel et d'échanges en classe : la présence à la plupart des cours est donc obligatoire.

Unité 1 : la présence au tutorat et aux laboratoires est obligatoire.

Unités 2 et 3 : la participation aux laboratoires, à la simulation et à la vignette intégrative est obligatoire.

Toute absence aux cours obligatoires (tutorats, laboratoires, simulation et vignette intégrative) pratiques devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée aux cours obligatoires (tutorat, laboratoires, simulation et vignette intégrative) l'étudiant-e peut réaliser un travail lui permettant d'acquérir les compétences visées par le cours. En cas d'absence non certifiée, l'étudiant-e devra s'assurer par lui-même ou elle-même d'avoir accès au contenu de cours.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Unité 1 : individuellement, examen écrit d'une durée de 1h30 sous forme de questions portant sur cinq pathologies vues lors des tutorats. La note obtenue compte pour 2/7 de la note module.

Unité 2 et 3 : individuellement, examen oral avec démonstration pratique en semaine 37. La note obtenue compte pour 5/7 de la note du module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : fiche technique | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités de répétition sont les mêmes que celles de l'évaluation initiale du module.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

10. Bibliographie principale

Dotte, P. (2021). *Méthode de manutention des malades*. Maloine.

Johansson, C., Ramsey, C., & Chinworth, S. (2022). *Mobility in context. Principles of patient care skills* (3rd ed.). F.A.Davis

McHugh Pendleton H., & Schultz-Krohn W. (Eds.). (2018). *Pedretti's occupational therapy: practice skills for physical dysfunction* (8th ed.). Mosby Elsevier.

11. Enseignant·es

M. Berger, M. Bertrand Leiser, E. Bourlout, L. Christen, A. Deblock-Bellamy, M. Deville, C. Genet, M. Gertsch, F. Ismail, L. Michaud-Vionnet, M. Monin, E. Offenstein, V. Paupelin, , D. Pouliot-Morneau, L. Raffourt, V. Simonet.

Nom de la ou du responsable de module : Catherine Genet

Descriptif validé le :
6 janvier 2025

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine